

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit: KLEIBERIT 510.3**

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ne pas utiliser à des fins privées (ménage).

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE

M.G.Becker GmbH & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT

Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**

· **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

diisocyanate de méthylènediphényle, modifié

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **510.3**

(suite de la page 1)

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 25686-28-6 NLP: 500-040-3 Reg.nr.: 01-2119457013-49-XXXX	diisocyanate de méthylènediphényle, modifié Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	30-40%
CAS: 9048-57-1 NLP: 500-028-8	4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with α -hydro- ω -hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	20-30%
CAS: 60551-33-9 Numéro CE: 685-123-3	1,2-Ethanediamine, polymer with 1,1'-methylenebis[4- isocyanatobenzene] homopolymer, methyloxirane and oxirane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	20-30%
CAS: 28182-81-2 NLP: 500-060-2 Reg.nr.: 01-2119485796-17-XXXX	diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	3-5%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-XXXX	hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	≤3%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8	isocyanate de tostyle Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<0,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 510.3

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1. Description des premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes nitriques (NO_x)

Isocyanates

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 510.3

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

Eviter tout contact avec la peau.

en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.

Ne permettre l'accès qu'au personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

prévoir un plan d'urgence pour les rejets afin de minimiser les effets

- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1. Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

- **DNEL**

25686-28-6 diisocyanate de méthylènediphényle, modifié

Dermique DNEL courte 28,7 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte 0,1 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 0,05 mg/m³ (homme)

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

Inhalatoire DNEL courte 1 mg/m³ (homme)

DNEL long terme 0,5 mg/m³ (homme)

- **PNEC**

25686-28-6 diisocyanate de méthylènediphényle, modifié

PNEC-eau douce 1 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (non spécifié)

PNEC-sol 1 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (non spécifié)

28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI

PNEC-eau douce 0,127 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,0127 mg/l (non spécifié)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **510.3**

(suite de la page 4)

PNEC-Periodische Freisetzung	1,27 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	26.670 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	53.182 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	38,28 mg/l (non spécifié)

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------	-----------------------------	------	--------	-------

4083-64-1 isocyanate de tosyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³
 Valeur à long terme: 0,02 mg/m³
 SB;als Gesamt-NCO gemessen

8.2. Contrôles de l'exposition

limiter la durée d'exposition à:
 8 heures

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
 Filter A (DIN EN 14 387)

• Protection des mains: Gants de protection

• Matériau des gants A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

• Protection des yeux: Lunettes de protection

• Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

• valeur du pH: Non déterminé.

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>190 °C

• Point d'éclair: Non déterminé

• Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'inflammation: Non applicable.

• Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

• Pression de vapeur: Non déterminé.

• Densité à 20 °C: ca. 1,13 g/cm³

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **510.3**

(suite de la page 5)

· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	ca. 18.500 mPas Brookfield (4 / 20 rpm)
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Isocyanates

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 25686-28-6 diisocyanate de méthylènediphényle, modifié**

Oral	LD ₅₀	5.001 mg/kg (rat)
Dermique	LD ₅₀	9.401 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,49 mg/l (rat)

- 9048-57-1 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with α-hydro-ω-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)**

Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,49 mg/l (rat)
-------------	-------------------------------------------------	-----------------

- 28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI**

Oral	LD ₅₀	>2.500 mg/kg (rat) weibliche Ratte >2500 mg/kg
Dermique	LD ₅₀	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402) >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

- hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

Oral	LD ₅₀	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD ₅₀	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4 h	>5.000 mg/l (rat)

- 4083-64-1 isocyanate de tosyle**

Oral	LD ₅₀	2.600 mg/kg (rat)
------	------------------	-------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **510.3**

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
- 25686-28-6 diisocyanate de méthylènediphényle, modifié**
LC₅₀ 1.001 mg / l / 96h (poisson)
EC₅₀ 1.001 mg / l / 24h (daphnia)
EC₅₀ 1.641 mg / l / 72h (algue)
- 28182-81-2 diisocyanate d'hexaméthylène polymère, a base HDI**
LC₅₀ >100 mg / l / 96h (Zebraabärbling - Danio rerio)
EC₅₀ >100 mg / l / 48h (daphnia)
EC₅₀ >100 mg / l / 72h (algue)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
08 05 01* déchets d'isocyanates
08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT 510.3

(suite de la page 7)

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- **Classe** néant
- **14.4. Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5. Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **Règlement EU**
25686-28-6 diisocyanate de méthylènediphényle, modifié: REACH, Annex XVII, No. 56a
- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.
- **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Règlement (CE) N° 649/2012**
Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC - 2010/75/EU [g/L]:** <25,0 g/l
- **VOC - 2010/75/EU [%]:** <3,00 %
- **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** 0,00 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.04.2020

Numéro de version 4

Révision: 16.04.2020

Nom du produit: KLEIBERIT **510.3**

(suite de la page 8)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

F